

PROVINCE DE QUÉBEC

CANTONS UNIS DE STONEHAM-ET-TEWKESBURY

Séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 14 janvier 2013, à 19 h, à la salle du conseil municipal, située au 325, chemin du Hibou.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Madame Marie-Eve D'Ascola
 Madame Julie Plamondon
 Monsieur François Du Sablon

Formant quorum sous la présidence de monsieur Robert Miller, maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière madame Lisa Kennedy et le conseiller spécial monsieur Michel Chatigny sont également présents.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Rapport du comité de sélection – engagement d'un inspecteur en urbanisme et environnement;
4. Entente relative à la réalisation des travaux correctifs – permis de prélèvement de matière ligneuse;
5. Période de questions;
6. Levée de l'assemblée.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 19 h 03 monsieur Robert Miller, maire, déclare l'ouverture de l'assemblée.

Rés.: 01-13

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseil municipal procède à l'adoption de l'ordre du jour suite à la lecture de celui-ci, par monsieur le conseiller François Du Sablon.

Considérant que chaque membre du conseil a reçu un avis de convocation de la manière prévue au Code municipal;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller François Du Sablon, appuyé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

À 19 h 07, monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné arrive à la salle du conseil.

Rés.: 02-13

RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION – ENGAGEMENT D'UN INSPECTEUR EN URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'embauche d'un inspecteur en urbanisme et en environnement pour assurer un soutien

dans le cadre du traitement des demandes de permis, de la relève nécessaire lors des périodes de vacances des inspecteurs municipaux et de toutes autres tâches connexes liées au Service de l'urbanisme et de l'environnement;

Considérant que le poste d'inspecteur a fait l'objet d'un concours d'emploi publié dans le journal Le Soleil au mois de novembre 2012, de même que sur notre site Internet, sur les sites du Réseau d'information municipale et Québec municipal;

Considérant le rapport du comité de sélection sur les résultats du processus de sélection;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Julie Plamondon, appuyée par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu que ce conseil :

- a. Accepte le rapport du comité de sélection, daté du 14 décembre 2012, relatif au concours d'emploi pour l'engagement d'un inspecteur en urbanisme et en environnement;
- b. Nomme, pour une période de 50 semaines à compter du 15 janvier 2013, monsieur Lucien Gravel, domicilié au 1330, Carré d'Oléron, Québec (Québec) G1G 4W2, au poste d'inspecteur en urbanisme et en environnement à durée déterminée, conformément à la convention collective des travailleurs et travailleuses de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury;
- c. Autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury, la convention d'engagement à durée déterminée de monsieur Lucien Gravel, à titre d'inspecteur en urbanisme et en environnement, du 15 janvier 2013 au 20 décembre 2013;
- d. Le salaire de monsieur Gravel sera celui prévu à la convention collective des travailleurs et travailleuses de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury, soit 23,87 \$/h (échelon 3 du poste d'inspecteur en urbanisme et en environnement).

Adoptée à l'unanimité.

Rés.: 03-13

ENTENTE RELATIVE À LA RÉALISATION DES TRAVAUX CORRECTIFS – PERMIS DE PRÉLÈVEMENT DE MATIÈRE LIGNEUSE

Considérant que 9034-8822 Québec inc. est propriétaire des lots numéros 1 827 328, 1 828 438, 1 828 439, 1 241 225, 1 828 440, 1 828 437 et 1 241 087 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Québec (ci-après désigné « l'immeuble »);

Considérant que monsieur Alain Jacques de la firme Del Degan, Massé Experts-conseils a livré un rapport détaillé sur l'état de la situation et relevant plusieurs infractions au Règlement de contrôle intérimaire numéro 2010-41 de la CMQ visant à limiter les interventions humaines, dans les bassins versants des prises d'eau de la ville de Québec installées dans la rivière Saint-Charles et la rivière Montmorency (RCI);

Considérant que le propriétaire a été rencontré au bureau de la municipalité le 13 décembre 2012, réunion à laquelle a participé la CMQ, et qu'il est disposé à effectuer les travaux correctifs;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller François du Sablon, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné et résolu que le conseil municipal accepte la transaction entre la municipalité et 9034-8822 Québec inc. et la Communauté métropolitaine de Québec, nomme le maire monsieur Robert Miller et la directrice générale et secrétaire-trésorière madame Lisa Kennedy à titre de signataires de ladite entente et mandate la firme de consultant en foresterie Del Degan Massé afin d'assurer le suivi des travaux correctifs en fonction de l'offre de service datée du 13 décembre 2012.

Adoptée à l'unanimité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Robert Miller, maire, invite les citoyens et citoyennes à la période de questions.

Rés.: 04-13

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 11, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité.

Robert Miller, maire

Je, Robert Miller, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Lisa Kennedy, directrice générale et
secrétaire-trésorière